

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1430

Artikel: Un projet modeste pour le 13 juin

Autor: mjk

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un projet modeste pour le 13 juin

Le modèle approuvé par le Parlement en décembre dernier reste modeste. Il correspond en effet plus ou moins à la norme minimale en vigueur pour les pays de l'Union européenne. Dans les faits, la plupart de nos voisins sont déjà bien plus généreux.

Cette assurance maternité prévoit un congé de quatorze semaines pour toutes les femmes qui exercent une activité lucrative (payé à 80%) et ceci jusqu'à un plafond de 97 200 francs par an.

A cela s'ajoute une prestation de base versée à toutes les mères, aussi à celles qui restent au foyer. Destinée à venir en aide aux familles modestes, cette allocation unique est échelonnée. Elle n'est ainsi versée dans son intégralité (4020 francs) qu'aux familles ayant des revenus inférieurs à 36 180 francs par an. Elle diminue ensuite progressivement pour être supprimée au-dessus de 72 300 francs.

Le coût global de l'opération est estimé à quelque 500 millions de francs par an. Un montant qui sera couvert dans un premier temps au moyen des réserves accumulées par le fonds de compensation de l'assurance perte de gain (APG) des militaires.

Dans une phase ultérieure, en principe dès 2005, il est prévu de financer la nouvelle assurance en ayant recours à une hausse de la TVA. Dans ce dessein, un projet de loi sera soumis au peuple et aux cantons dans le cadre du financement à long terme de l'AVS et de l'AI. C'est seulement si cette solution est refusée que l'on prévoit de faire appel à une autre variante, c'est-à-dire à une augmentation des cotisations au fonds APG, augmentation qui équivaudra à une ponction d'un pour mille sur les salaires.

(mjk)

Une histoire qui



Le 13 juin prochain, pour la quatrième fois depuis son inscription comme principe au sein de la Constitution fédérale en 1945, le peuple aura à se prononcer sur l'adoption du projet de loi concernant l'assurance maternité. Danielle Bridel, juriste, est entrée à l'administration fédérale en 1946. Durant sa longue et brillante carrière, elle a assisté de près à l'élaboration de tous les projets de loi concernant l'assurance maternité, projets qui ont été rejetés massivement par le peuple par trois fois, soit en 1974, 1984 et 1987.

Femmes suisses lui a demandé si elle était satisfaite du projet de loi tel qu'il est présenté et si elle jugeait le mode de financement acceptable.

Danielle Bridel Oui, certainement. Ce mode de financement est magnifique pour le moment. Ce prélèvement dans les fonds de compensation de l'assurance perte de gain est très bien. Mais cette solution ne préjuge pas de l'avenir et cela pose un problème. D'ailleurs, la question du financement a toujours été présente au cours des discussions. Il s'agit d'une politique à court terme. Sur le long terme par contre, je ne sais pas comment on se débrouillera.

Pensez-vous que le projet de loi a des chances d'être accepté par le peuple?

Difficile à dire. Ça a toujours été rejeté. On avait déjà envisagé par deux fois de recourir au financement par les Allocations pertes de gain.

Une solution qui pourrait permettre au projet d'être accepté cette fois-ci, car beaucoup de gens ne regardent pas l'avenir dans une perspective à long terme. Sans compter que les gens se sont habitués à l'idée qu'en Suisse, il faut faire quelque chose pour les naissances. Il est certain que cette assurance maternité ne va pas pousser les gens à avoir plus d'enfants – il y a aussi tout le problème des allocations familiales – mais c'est quand même une mesure en faveur des jeunes. J'espère beaucoup que la majorité des votants, qui sont en général des personnes âgées, seront favorables au projet et qu'ils ne diront pas qu'eux s'en sont très bien sortis sans. Je crains fort ce type de réaction.

Si le peuple dit oui, c'est parce que les mentalités ont évolué ou plutôt parce que ce projet est plus «acceptable»?

Les mentalités ont beaucoup évolué. Le projet a souvent été mêlé à l'assurance maladie, dont les gens ne voulaient pas. De même qu'ils étaient réticents à l'idée de payer plus de cotisations. Cependant, ce sont les chefs d'entreprises qui affirment que pour eux ce sont de lourdes charges à assumer; pas seulement le fait de payer des cotisations puisqu'ils n'ont pas à en payer pour l'instant, mais tout le problème des congés de maternité et de la nécessité de remplacer les femmes pour les reprendre ensuite. A ce propos, j'ai entendu des femmes cheffes de petites entreprises ayant un certain sens social qui affirment qu'accorder des congés de maternité plus importants que ce qu'elles offrent maintenant est trop cher.